

BOURG-CENTRE OCCITANIE / PYRENEES-MEDITERRANEE

Communes de Bourg de Visa, Cazes-Mondenard, Lauzerte, Montaignu de Quercy et Roquecor

Communauté de Communes du Pays de Serres en Quercy

PETR Garonne-Quercy-Gascogne

Avenant – Contrat 2ème génération

2022 / 2028



Entre,

Le Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée représenté par Carole DELGA, sa Présidente,

Le Conseil Départemental de Tarn et Garonne, représenté par Michel WEILL, son Président,

Le PETR Garonne-Quercy-Gascogne, représenté par Jean-Michel BAYLET, son Président,

Le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement représenté par Dominique SARDEIGN,

La Communauté de Communes du Pays de Serres en Quercy, représentée par Claude VERIL son Président,

Les Communes de :

Bourg de Visa, représentée par Arlette LAINE, la Maire,
Cazes-Mondenard, représentée par Jean-Jacques DESCOULS, le Maire,
Lauzerte représentée par Jean-François LEMOING, le Maire,
Montaigu de Quercy, représentée par Robert ALAZARD, le Maire
Roquecor, représentée par Jean-Pierre VILLENEUVE, le Maire.

Vu le Code Général des Collectivités Locales,

Vu les délibérations N°CP/2016-DEC/11.20 et N°CP/2017-MAI/11.11 de la Commission Permanente du 16 décembre 2016 et du 19 mai 2017 du Conseil régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, relatives à la mise en œuvre de la politique régionale pour le développement et la valorisation des territoires

Vu la délibération N°2020/AP-NOV/03 de l'Assemblée Plénière du Conseil régional du 19 novembre 2020, relative au Plan de Transformation et de Développement -Green New Deal-

Vu la délibération N°2021/AP-MARS/14, de l'Assemblée Plénière du Conseil régional Occitanie du 25 mars 2021 relative à la mise en œuvre de la deuxième génération des Contrats Territoriaux Occitanie pour la période 2021-2022/2027

Vu la délibération N°2021/AP-MARS/14, de l'Assemblée Plénière du Conseil régional Occitanie du 25 Mars 2021 du Conseil Régional Occitanie, relative à l'articulation et à la complémentarité avec le programme « Petites Villes de Demain » initié par l'Etat

Vu la délibération N° 2021/AP-DEC/07 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 16 décembre 2021, relative aux orientations et principes pour la nouvelle génération de politique contractuelle territoriale Occitanie 2022-2028

Vu la Délibération N°AP/2022-06/10 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 30 juin 2022 relative à l'approbation du Contrat de Plan Etat-Région Occitanie (CPER) 2021-2027 et en particulier son Volet territorial

Vu la délibération N° AP/2022-06/08 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 30 juin 2022 relative à l'adoption du Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (Sraddet) - Occitanie 2040

Vu le contrat Bourg Centre des communes : de Bourg de Visa, de Cazes-Mondenard, de Lauzerte, de Montaigu de Quercy, de Roquecor, approuvé le 07 décembre 2018

Vu la délibération n° CP / 2023-07 / 12.05 de la Commission Permanente du 7 juillet 2023 du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, approuvant le Contrat Territorial Occitanie du PETR Garonne Quercy Gascogne pour la période 2022-2028

Vu les délibérations des Communes :

De Bourg de Visa, du XX/XX/XX
De Cazes-Mondenard, du XX/XX/XX
De Lauzerte, du XX/XX/XX
De Montaigu de Quercy, du XX/XX/XX
De Roquecor, du XX/XX/XX

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de XXX en date du XX/XX/XX,

Vu la délibération du PETR Garonne Quercy Gascogne approuvant le Contrat Territorial Occitanie 2022-2028 et les dispositifs liés en date du 13/10/2023,

Vu la délibération n° XXX de la Commission Permanente du Conseil Départemental de/du XXX en date du XX/XX/XX,

Vu la délibération n° XXX de la Commission Permanente du XX/XX/XX du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, approuvant le présent avenant,

Il est convenu ce qui suit :

Préambule :**Une politique territoriale renouvelée en déclinaison du Pacte Vert Occitanie**

La politique contractuelle territoriale a pour objectif d'accompagner chaque territoire au regard de sa spécificité, pour que chacun d'eux participe aux dynamiques régionales et s'inscrive dans la mise en œuvre des transitions et de la transformation de notre modèle de développement, des dynamiques impulsées par le PACTE VERT.

Le rééquilibrage territorial au cœur de l'ambition régionale

Dès 2017, dans le cadre de la nouvelle politique régionale territoriale d'Occitanie, la Région a voulu porter une attention particulière aux petites villes et bourgs-centres dans les zones rurales ou péri-urbaines qui jouent un rôle essentiel de centralité et d'attractivité au sein de leur bassin de vie et constituent des points d'ancrage pour le rééquilibrage territorial. En effet, ces dernières doivent pouvoir offrir des services de qualité pour répondre aux attentes des populations existantes et nouvelles dans les domaines des services aux publics, de la création d'emplois, de l'habitat, de la petite enfance, de la santé, de l'accès aux commerces, des équipements culturels, sportifs, de loisirs...

C'est ainsi que près de 450 contrats **Bourgs-Centres Occitanie ont été conclus entre 2018 et 2021**. Sur la base de l'expérience acquise lors de la première génération des Contrats Territoriaux Occitanie et Contrat Bourgs-Centres Occitanie, lors de ses Assemblées Plénières des 25 mars et 16 décembre 2021, la Région a adopté les principes d'une politique territoriale 2022-2028 visant à impulser et accélérer l'engagement des territoires vers une région plus inclusive et à énergie positive et répondre ainsi aux enjeux prioritaires identifiés par le PACTE VERT Occitanie, fondement des politiques publiques régionales, qui repose sur trois piliers :

- ⇒ La promotion d'un nouveau modèle de développement, sobre et vertueux, porteur de justice sociale et territoriale, conciliant excellence et soutenabilité ;
- ⇒ Le rééquilibrage territorial ;
- ⇒ L'adaptation et la résilience face aux impacts du changement climatique.

En cohérence avec les priorités d'aménagement portées dans le projet de Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires - SRADDET Occitanie 2040 et les mesures de transformation définies par le PACTE VERT, la Région souhaite mettre en œuvre une nouvelle génération de la politique contractuelle territoriale qui a vocation à traduire, au niveau de chaque Territoire de Projet, une ambition collective : faire évoluer notre société vers un modèle plus juste et plus durable.

Dans ce nouveau cadre, la dynamique des Contrats Bourgs-Centres est poursuivie pour la période 2022-2028.

Le partenariat qui a été mis en place lors de la précédente génération de Contrats Bourgs-Centres Occitanie, notamment avec les services de l'Etat, l'Etablissement Public Foncier Occitanie, les CAUE d'Occitanie et tout autre partenaire souhaitant s'associer à la démarche, sera poursuivi et renforcé.

Sommaire

Article 1 : Objet de l'avenant.....	6
Article 2 : Contexte et enjeux.....	6
Article 3 : La stratégie et le projet de développement et de valorisation	10
Article 4 : Les mesures opérationnelles du Contrat Bourg Centre	11
Article 5 : Contributions et partenariats.....	12
Article 5-1 : Articulation et complémentarité du Projet de développement et de valorisation avec la stratégie de développement :	12
Le territoire communautaire du Pays de Serres en Quercy :	12
Le territoire de projet du PETR Garonne Quercy Gascogne :	13
Article 5-2 : Modalités d'intervention et contributions.....	14
Article 5-3 : Articulation et complémentarité avec le programme Petites Villes de Demain (PVD).....	15
Article 6 : Articulation et complémentarité du projet de développement et de valorisation avec la stratégie de développement du Département et modalités d'intervention et contributions du Département de Tarn-et-Garonne	15
Article 7 : Axes prioritaires et modalités d'intervention de la Région.....	16
Article 8 : Gouvernance.....	20
Article 9 : Durée.....	20
Annexe 1 : Les fiches actions.....	22
Annexe 2 : Bilan 2019-2021 et programme pluriannuel d'actions 2022-2024	39

Article 1 : Objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet de conforter le Contrat Bourg-Centre de 1ère génération, approuvé le 7/12/2018 :

- En prolongeant sa durée de validité pour le porter à échéance du 31 décembre 2028,
- En organisant entre l'ensemble des communes Bourgs-Centres mitoyennes (contrats existants ou à venir), la mutualisation des fonctions de centralité et d'attractivité au profit du bassin de vie.
Sont concernées les communes de : Bourg de Visa, Cazes-Mondenard, Lauzerte, Montaignu de Quercy et Roquecor,
- En actualisant les éléments de contexte, les enjeux de développement, et les axes stratégiques des communes,
- En mettant à jour les actions prioritaires du Programme pluriannuel pour la période 2022-2024 et en projetant la planification des actions à moyen et long terme sur la période (2022-2028).

Cet avenant a pour but d'organiser la mise en œuvre du partenariat entre la Région, le Département de Tarn et Garonne, la Communauté de Communes du Pays de Serres en Quercy, le PETR Garonne-Quercy-Gascogne et les Communes de Bourg de Visa, Cazes-Mondenard, Lauzerte, Montaignu de Quercy et Roquecor, en y associant les services de l'Etat, le CAUE, les Chambres consulaires.

Il a également pour objectif d'agir pour continuer à soutenir les fonctions de centralité et l'attractivité de des Communes de Bourg de Visa, Cazes-Mondenard, Lauzerte, Montaignu de Quercy et Roquecor, ainsi que la qualité du cadre de vie des habitants, notamment dans les domaines suivants :

- Le développement de l'offre habitat
- La structuration d'une offre de services diversifiée et de qualité ;
- L'amélioration des conditions d'accès à la santé publique pour tous ;
- Le maillage des infrastructures de mobilité
- Le développement de l'économie et de l'emploi ;
- La valorisation des spécificités locales - patrimoine naturel / architectural / culturel

Il a par ailleurs vocation à s'inscrire en complémentarité avec le programme « Petites Villes de Demain » initié et piloté par l'Etat.

Le présent « Avenant Contrat Bourg-Centre Occitanie » doit s'inscrire en cohérence avec le Contrat Territorial Occitanie du PETR Garonne Quercy Gascogne, dont il est un sous-ensemble.

Lorsqu'ils concernent des communes Bourgs Centres mitoyennes, les différents contrats Bourgs-Centres doivent faire l'objet d'une démarche coordonnée, tant en termes de contractualisation (Avenant ou nouveau Contrat), que d'approche programmatique (Programme Pluriannuel du Contrat Bourg-Centre et Programme Opérationnel Annuel du Contrat Territorial Occitanie).

Article 2 : Contexte et enjeux

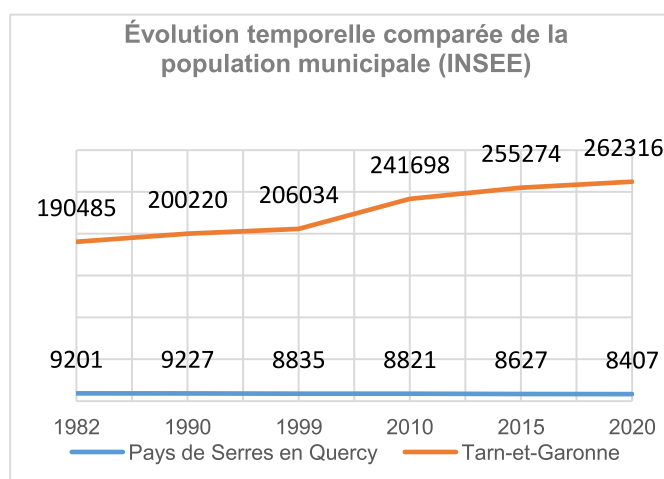
Présentation des communes et de leur territoire

La communauté de communes du Pays de Serres en Quercy recouvre un territoire assez homogène regroupant 22 communes sur les trois anciens cantons de Bourg-de-Visa, Lauzerte et Montaignu-de-Quercy, au sein duquel Lauzerte se détache par le nombre d'habitants comme par sa qualité patrimoniale.

Le Pays de Serres est un territoire de collines, enclavé, aux liaisons transversales difficiles. Situé au nord du PETR Garonne Quercy Gascogne, entre les vallées de la Garonne et du Lot, cette zone de collines allongées et découpées en lanières est désignée sous le terme de « serres ». Les paysages sont façonnés par une **présence encore forte de l'activité agricole** (vigne, arboriculture, élevage, semences...).

Ce territoire connaît une relative stabilisation de sa population grâce à un solde migratoire positif, en raison de son **attractivité touristique** et d'une **qualité paysagère et architecturale** remarquable. La commune de **Lauzerte**, labellisée « Plus Beaux Villages de France » et fait partie du Grand Site Occitanie « Moissac-Lauzerte-Auvillar », en constitue l'attrait majeur : village médiéval en flanc de colline, il est l'un des plus beaux et des plus exemplaires castelnoux de hauteur, fondés dans le Midi. Ceci en a fait ces dernières années une destination de choix pour les séjours saisonniers et permanents de nouveaux arrivants, notamment belges et britanniques.

Quelques caractéristiques et chiffres clés du territoire :



- Une **population en légère décroissance**
- Un territoire à **faible densité** de population avec une moyenne de 19 hab/km² (Tarn et Garonne 71 hab/km²)
- Une population vieillissante, plus de 40,4% de la population a plus de 60 ans (Tarn et Garonne 28.7%)
- 92,8% de la population vit dans une maison individuelle sur la Communauté de Communes
- Un **taux de chômage élevé** (de 12.2 % dans la C.C en 2020) mais en légère baisse par rapport à 2014 (-1%). 65 % des chômeurs ont un niveau de qualification inférieur ou égal au Bac.
- Un **niveau de revenu faible** : près d'1 ménage sur 4 (23%) vit sous le seuil de pauvreté (tendance à une amélioration)
- Le commerce et les services sont les principaux pourvoyeurs d'emplois sur le territoire (35%) suivi par l'administration, l'enseignement et le social (25%) et l'agriculture (24%) complète le podium.
- En 9 ans (2013-2022) le nombre de création d'entreprises a été multiplié par 2 dont près de 50% dans les commerces et services

Synthèse du diagnostic

Commerce / vie économique	
ATOUTS	FAIBLESSES
Maillage du territoire Tissu commercial et artisanal dynamique Club d'entreprises actifs de 60 membres Bonne complémentarité des marchés de plein vent et du commerce sédentaire	Problèmes de traversées en cœur de bourg Entreprises de petites tailles Difficulté à communiquer Peu de moyen pour investir dans la rénovation des commerces
OPPORTUNITES	MENACES
Les élus sensibles à la cause des petits commerçants Présence de l'économie sociale et solidaire Changement des modes traditionnels de travail (télé travail, etc.) Campagne de sensibilisation nationale pour inciter à consommer local et la sauvegarde des commerces de proximité.	Territoire éloigné des bassins d'emplois, peu de transport collectif Chefs d'entreprise vieillissants - Reprise et transmission Concurrence des zones d'activités des 3 villes préfectorales proches (Montauban – Agen – Cahors)
> Enjeux identifiés à l'issue du diagnostic Maintenir et dynamiser les activités commerciales et artisanales en centre-bourg	

Agriculture	
ATOUTS	FAIBLESSES
Diversité de la production agricole (cultures céréalières, fruitières...) et existence de filières labellisées Existence de groupements (producteurs SAT, coopératives...) La demande est forte en produits locaux 2 sites avec des casiers de circuits courts ouvert 7j/7 24h/24 Feuille de route édictée par le Groupe Projet sur la Stratégie Alimentaire de Territoire	Peu de transformation et de valorisation de la production agricole local Difficulté de commercialisation Manque de coordination entre les acteurs du secteur, pas de promotion commune de la filière Départ en retraite et baisse du nombre d'exploitants agricoles Transformation des exploitations agricoles en résidence secondaires Problèmes de recrutement pour les exploitations agricoles
OPPORTUNITES	MENACES
Intérêt des consommateurs pour les produits locaux et circuits courts Projet Alimentaire de Territoire départemental Développer les regroupements agricoles	Agriculture en mutation et sous pression Vieillesse des exploitations, peu ou pas de reprises, disparitions de la production agricole Concurrence toujours plus forte des produits européens aux prix toujours plus bas Fragilité de la ressource en eau
> Enjeux identifiés à l'issue du diagnostic - Assurer la succession / transmission des exploitations agricoles - Mener une réflexion sur la structuration des circuits-courts et la valorisation des productions	

Mobilité / maillage territorial	
ATOUTS	FAIBLESSES
Présence d'un Transport à la Demande Une ligne de bus liO 807 Moissac – Lauzerte Une ligne estivale liO 875 Cahors - Lauzerte	Territoire enclavé, éloigné des axes de circulation et peu dense pour rentabiliser un transport collectif Utilisation prépondérante de la voiture
OPPORTUNITES	MENACES
Soutenir le développement du co-voiturage, offrir une alternative à la voiture particulière Développer l'écomobilité Etude Mobilité par 4 EPCI dont la CdC du Pays de Serres en Quercy	Un nombre croissant de ménages exclu de toute mobilité ou subissant une mobilité contrainte (pas de véhicule individuel, pas d'offre en transport collectif hormis le TAD)
> Enjeux identifiés à l'issue du diagnostic - Développer des mobilités alternatives au tout voiture - Favoriser l'accès de tous à la mobilité	

Equipements et services	
ATOUTS	FAIBLESSES
Répartition équilibrée des pharmacies, médecins et infirmiers 1 EPHAD à Lauzerte et 1 MARPA à Montaignu de Quercy Bon maillage pour les écoles, RPI, collège Soutien financier de la CdC Une pluralité de bourgs centres MSAP de Lauzerte, Bourg de Visa et Montaignu de Quercy Tissu associatif impliqué Structure d'accueil en nombre suffisant et répartie (ALSH, Crèches, LAEP et RPE)	Effectifs scolaires en baisse Accélération de la désertification médicale Décroissance de la population Paupérisation de la population Difficulté de mobilité intra et extra territoire
OPPORTUNITES	MENACES
Coopération à distance, télé médecine Convention Territoriale Globale signée en 2021 avec les services de la CAF Financement des postes de coordination Appel à projet renforcé dans les zones rurales (AMI, MSA et CAF) Volonté politique et Investissements en cours sur de nouvelles infrastructures pour l'accueil de la Petite Enfance et, Enfance et Jeunesse Maillage de la coordination et mise en valeur des actions	Vieillesse des médecins et difficulté de renouvellement Risques de fermeture d'écoles dû à la baisse des effectifs Désengagement des acteurs et faiblesse économique
> <i>Enjeu identifié à l'issue du diagnostic</i> ▪ <i>Conforter l'offre de services et d'équipements du territoire</i>	

Cadre de vie et habitat	
ATOUTS	FAIBLESSES
Cadre de vie rural, qualité paysagère et architecturale (pierre blanche du Quercy) Lien social de proximité / dynamique associative	Offre insuffisante en logement locatif et de petites surfaces Territoire privilégié pour les achats de résidences secondaires
OPPORTUNITES	MENACES
Convention PVD valant ORT (2023-2028) Mise en œuvre d'un PIG Habitat Forte qualité paysagère qui séduisent les néo-ruraux et les étrangers	Parc de logement mal entretenu en centre-bourg
> <i>Enjeux identifiés à l'issue du diagnostic</i> ▪ <i>Proposer une offre de logement plus adaptée aux besoins de la population</i> ▪ <i>Poursuivre les aménagements en centre-bourg et la qualification des espaces publics</i> ▪ <i>Préserver et valoriser la qualité urbaine et architecturale</i>	

Tourisme, patrimoine naturel et culturel	
ATOUTS	FAIBLESSES
<u>Notoriété :</u> - Chemin de St Jacques de Compostelle - Lauzerte labellisée Plus Beaux Villages de France - Montaignu labellisé Station Verte <u>Organisation :</u> - Mise en place des schémas régional et départemental du tourisme 2023-2028 - Soutien du Comité Régional du Tourisme et des Loisirs d'Occitanie pour les Grand Sites d'Occitanie dont « Moissac Lauzerte Auvillar »	- Hébergements (1 seul hôtel 3* besoin de qualification, gamme réduite peu de professionnels) - Renouvellement en 2025 de la délégation de service public pour la base nautique - Peu d'offres face aux nouvelles demandes de la clientèle tel que les hébergements insolites, les aires de Camping-cars ou les circuits pour faire du cyclotourisme - Difficultés sur les transports et les mobilités - Déficit d'ouverture des commerces et accès aux services hors et demi-saison

- Contrat de Territoire « Destination Sud-Ouest » 2024-2025 réunissant 3 départements : 32,47 et 82	
- Office de tourisme structuré (en cours de reclassement en 2ème catégorie, 2 bureaux d'information touristique permanents + 2 saisonniers) - Outils de communication structurés numériques (sites web, réseaux sociaux, Application « Intramuros » qui informe sur les événements de la vie locale) et papier (gamme d'éditions à jour magazine touristique, carte, 4 livrets patrimoine, 36 fiches randos) <u>Environnement / paysages / patrimoine :</u> - Offre nature et loisirs correspondant à la tendance « slow tourisme » - Réseau rando (plus de 350 km de chemins), pêche en rivière - Des socioprofessionnels forts : Base de Loisirs, Centre équestre, Ecole parachutisme, Golf... <u>Offre d'hébergements :</u> Plus de 2500 lits touristiques dont 80% de meublés et un hôtel 3* Le Belvédère Hôtel & Spa, aux prestations haut de gamme <u>Offre Gastronomie et produits locaux et artisanaux :</u> - Label Territoire Bio engagé (Montaigu de Quercy, Lacour de Visa, Touffailles, Lauzerte Ste Juliette, Sauveterre) et Ville et Métiers d'Art, Sites et Cités Remarquables, Commune Halte - chemin de Compostelle à Lauzerte - Labels AOP Chasselas, IGP Melon du Quercy, Lavande Bio - Offre culturelle et événementielle de qualité grâce à un tissu associatif dense - Patrimoine et espaces naturels reconnus pour leur qualité environnementale	- Eclatement des bassins de vie sur le territoire ne correspondant pas aux découpages administratifs ni aux destinations touristiques - Manque de documents d'urbanisme sur certaines communes - Déficit de notoriété : identité du territoire et différenciation avec les territoires proches - Pas d'événements majeurs attirant des publics de l'extérieur sur le territoire
OPPORTUNITES	MENACES
- Tendance « slow tourisme » et tourisme durable correspondant au territoire : marchés du vélo et des activités de pleine nature, tourisme d'itinérance, tourisme vert, agritourisme... - Développement du tourisme de proximité « staycation » grâce aux bassins de proximité avec la clientèle toulousaine, agenaise et bordelaise - Réseau de résidents secondaires (notamment britanniques, belges et néerlandais) prescripteurs et ambassadeurs du territoire à l'étranger - Ressources en petit patrimoine, patrimoine bâti et naturel à valoriser - Tissu associatif	- Gestion de la ressource en eau et climat - Contexte international tendu - Pouvoir d'achat et inflation - Equilibre touristes / habitants à trouver afin d'éviter le « tourisme bashing » - Secteur du tourisme très concurrentiel
> <u>Enjeux identifiés à l'issue du diagnostic</u> ▪ Renforcer le positionnement du territoire sur la qualité du cadre de vie, de l'art, de l'artisanat et des produits locaux	

Article 3 : La stratégie et le projet de développement et de valorisation

Les spécificités (territoire agricole, de faible densité, très étendu) de la communauté de communes impliquent de répartir les services sur le territoire. Pour ce faire, il est nécessaire de s'appuyer sur un réseau de bourgs-centres.

La stratégie de développement et de valorisation de la communauté de communes du Pays de Serres en Quercy vise donc à **renforcer l'attractivité** de ses cinq communes bourgs-centres, constituant un réseau complémentaire pour le territoire. Sa spécificité est bien de ne pas disposer d'une seule polarité structurante mais d'un réseau **de petits pôles structurants qui font « BOURG-CENTRE » ensemble**. Cette **multipolarité** doit être renforcée et structurée pour favoriser l'accueil de nouvelles populations (résidentielles et touristiques), condition *sine qua none* de la vitalité future du territoire

Le défi majeur pour le territoire est le **renforcement de son attractivité auprès de la population et des acteurs économiques, afin de dynamiser la démographie et de créer de l'emploi**.

Pour relever ce défi, le rôle des bourgs-centres revêt une importance toute particulière, car ils concentrent l'ensemble des problématiques relevées identifiées dans le diagnostic, que ce soit en termes d'habitat, de cadre de vie, de mobilité, d'économie et de services à la population.

Cette stratégie s'articule autour de quatre axes stratégiques principaux afin de répondre aux différents enjeux identifiés dans le diagnostic :

AXE 1. : Améliorer les services à la population en renforçant l'équipement des bourgs-centres

- Maintenir et dynamiser les activités commerciales et artisanales en centre-bourg
- Conforter l'offre de services et d'équipements du territoire

AXE 2. : Créer des espaces publics à vivre attractifs

- Requalifier les espaces publics
- Préserver et valoriser la qualité urbaine, patrimoniale et architecturale

AXE 3. : Développer la capacité d'accueil des bourgs-centres

- Proposer une offre de logement plus adaptée aux besoins de la population
- Créer les conditions pour renforcer l'attractivité du Territoire

AXE 4 : Structurer l'offre touristique

- Renforcer le positionnement du territoire sur la qualité du cadre de vie, de l'art, de l'artisanat et des produits locaux

La mise en œuvre de cette stratégie devra rechercher à la fois une **dynamique de développement et un équilibre territorial**, en s'appuyant sur le caractère structurant et complémentaire des bourgs

Article 4 : Les mesures opérationnelles du Contrat Bourg Centre

Au sein de chacun des axes stratégiques identifiés par le projet de développement et de valorisation, des fiches actions (en Annexe 1) présentent la mise en œuvre opérationnelle du contrat pour la période **2022 / 2028**.

Les projets prioritaires, découlant de ces fiches actions, pour la période **2022-2026** sont inscrits au sein du **programme pluriannuel 2022-2026 du contrat Bourg Centre** (en Annexe 2). Ces projets ont vocation à figurer dans l'un des Programmes Opérationnels annuels du Contrat Territorial Occitanie

2022-2028 du PETR Garonne Quercy Gascogne, et à être accompagnés par la Région dans le cadre des dispositifs d'intervention régionaux en vigueur.

Pour la période 2025-2028, les partenaires conviennent d'établir à ce stade, en complément du présent contrat bourg-centre, un **programme pluriannuel de projet et d'investissement** (P.P.P.I.) qui constituera un outil de suivi indicatif et partagé de l'ensemble des projets envisagés sur le territoire pour cette période. Un nouveau programme pluriannuel sera établi à mi-parcours par les partenaires pour la seconde période du contrat.

PROJETS	MOA	Commune	PHASAGE DU PROJET				Objectif Pacte Vert
			2022-23	2024	2025-26	Long Terme	
AXE STRATEGIQUE 1 : Améliorer les services à la population en renforçant l'équipement des bourgs-centres							
ACTION 1.1 : Maintenir et dynamiser les activités commerciales et artisanales							
Projet 1.1.1 : Réhabilitation d'une friche urbaine en créant un service multiple	SCIC Bien Commun	Cazes-Mondenard					1-4-5-6
ACTION 1.2 : Conforter l'offre de services et d'équipements du territoire							
Projet 1.2.1 : Rénovation et création de locaux associatifs mutualisés	Commune	Bourg de Visa					4-6
Projet 1.2.2 : Démolition et reconstruction de la salle socio-culturelle	Commune	Roquecor					4-6
Projet 1.2.3 : Rénovation énergétique et mise en accessibilité de la salle socio-culturelle	Commune	Cazes-Mondenard					4
Projet 1.2.4 : Réhabilitation et extension MARPA	Synd. Pays de Serres	Montaigu de Quercy					4
AXE STRATEGIQUE 2 : Créer des espaces publics à vivre attractifs au sein des bourgs centres							
ACTION 2.1 : Requalifier les espaces publics							
Projet 2.1.1 : Aménagement d'un square Rue des Coutelets	Commune	Montaigu de Quercy					4-6
Projet 2.1.2 : Rénovation rue des Anciens Fours	Commune	Montaigu de Quercy					4-6
Projet 2.1.3 : Création d'un nouvel espace culturel végétalisé	Commune	Cazes Mondenard					4-6
Projet 2.1.4 : Aménagement du centre-bourg	Commune	Bourg de Visa					4-6
Projet 2.1.5 : Plan de référence Entrées Est et Ouest	Commune	Lauzerte					4-6
ACTION 2.2 : Restaurer et mettre en valeur le patrimoine bâti							
Projet 2.2.1 : Rénovation de l'église St Michel	Commune	Montaigu de Quercy					1-4-6
Projet 2.2.3 : Restauration du retable de la vierge - Eglise St Barthelemy	Commune	Lauzerte					6
AXE STRATEGIQUE 3 : Développer la capacité d'accueil des bourgs-centres							
ACTION 3.1 : Adapter l'offre de logements aux besoins actuels							
Projet 3.1.1 : Création d'une résidence Senior partagée	Privé	Lauzerte					1-4-6
Projet 3.1.2 : Création de logements (idem Projet 1.1.1)	SCIC Bien Commun	Cazes-Mondenard					4-6
ACTION 3.2 : Créer les conditions pour renforcer l'attractivité du Territoire							
Projet 3.2.1 Réalisation de l'OPAH via un Pacte Territorial	CdC						4-6

Projet 3.2.2 : Projet d'auto consommation énergétique en agrivoltaïsme	Commune	Lauzerte					1-4-6
Projet 3.2.3 : Extension de la Maison médicale et logement annexe	CdC	Montaigu de Quercy					4-6
Projet 3.2.4 : Création d'une M.A.M.	CdC	Cazes-Mondenard					4-6
Projet 3.2.5 : Réhabilitation de l'école publique (dont création d'une salle de psychomotricité, aménagement de la cuisine)	Commune	Cazes-Mondenard					4-6
Projet 3.2.6 : Création d'un Accueil de Loisirs Sans Hébergement	CdC	Lauzerte					4-6
Projet 3.2.7 : Extension Crèche	CdC	Montaigu de Quercy					4-6
Projet 3.2.8 : Extension Crèche	CdC	Lauzerte					4-6
AXE STRATEGIQUE 4 : Structurer l'offre touristique							
ACTION 4.1 : Renforcer le positionnement du territoire sur la qualité de son offre							
Projet 4.1.1 : Renouvellement de la DSP de la base nautique	Commune	Montaigu de Quercy					4-6

Article 5 : Contributions et partenariats

Article 5-1 : Articulation et complémentarité du Projet de développement et de valorisation avec la stratégie de développement :

- Le territoire communautaire du Pays de Serres en Quercy

L'enjeu pour le territoire Pays de Serres en Quercy, autour de l'AMI centres-bourgs et du contrat cadre Bourgs-centres, est de rechercher, à la fois :

- **un équilibre entre l'ensemble des communes du territoire**
- **une efficacité, en concentrant les efforts sur les bourgs-centres** structurant le territoire : communes de Bourg-de-Visa, Cazes-Mondenard, Lauzerte, Montaigu-de-Quercy, Roquecor.

La stratégie de développement territorial adoptée par la Communauté de communes vise à renforcer le développement des bourgs-centres qui à son tour viendra renforcer le développement du territoire.

L'axe majeur pour le développement du territoire Pays de Serres en Quercy reposera sur :

- La réponse à des besoins de la population (locale et touristique) ;
- Le maintien des actifs présents sur le territoire et le renforcement des conditions du développement de leurs activités ;
- L'accueil de nouveaux actifs, de nouvelles entreprises ;
- La qualité et l'accessibilité des services ;
- L'amélioration des conditions de vie dans les bourgs-centre ;
- La capacité à répondre à des évolutions, à des mutations économiques, sociologiques, technologiques.

La stratégie de la Communauté de communes consiste à :

- Continuer de suivre la feuille de route de la Convention Territorial Globale issue du Projet Social du Territoire
- Etudier la mise en œuvre d'un projet de santé à l'échelle du Territoire
- Faciliter l'accueil des nouveaux arrivants et des porteurs de projets
- Améliorer les conditions de vie dans les centres bourgs,
- Conserver un maillage des services et commerces de proximité et à favoriser les circuits courts

VI. ~~Soutenir le tissu économique local~~

VII. Augmenter l'attractivité touristique du Territoire

- Le territoire de projet du PETR Garonne Quercy Gascogne

Le PETR Garonne Quercy Gascogne rassemblant les 6 Communautés de communes de l'Ouest du département et 139 communes, offre un appui à l'ingénierie territoriale de ses collectivités, principalement pour la mobilisation des subventions publiques en faveur des projets locaux.

Le PETR constitue le cadre des contractualisations à son échelle des politiques de développement local menées par l'Etat, la Région (également autorité de gestion de fonds Europe) ou le Département.

Le projet de territoire 2021-2027 du PETR (adopté en décembre 2022) constitue le socle stratégique des contrats du PETR signé avec les partenaires financiers, qui accompagnent le développement de notre territoire.

4 types de contrats sont ainsi animés par le PETR :

- Le Contrat Territorial Occitanie (CTO) 2022-2028 de la Région (*approuvé en Commission Permanente de la Région le 7/07/2023*) entre la Région, le PETR et ses 6 communautés de Communes, et le Département signé le 23/02/2024,
- Le Contrat pour la Réussite de la Transition Ecologique (CRTE) 2021-2026 de l'Etat (dénommé Contrat de Relance et de Transition Ecologique à sa signature), signé fin 2021 entre l'Etat, le PETR et le Département,
- Les programmes Européens : programme LEADER 2014-2022 (en cours d'achèvement) et le futur programme LEADER 2023-2027, priorité 5 FEDER 2021-2027 nouveau dispositif en lien avec le CTO,
- Le contrat Territoire d'industrie Phase 2 - 2023-2027 à l'échelle de l'interdépartementale Gers-Tarn et Garonne (2 PETR) initié par l'Etat et copiloté avec la Région.

Le dispositif des contrats « Bourgs-Centres » de la Région est un sous ensemble du Contrat Territorial Occitanie (CTO) Garonne Quercy Gascogne, et en parallèle le dispositif Etat des Petites Villes de Demain est lié au CRTE Garonne Quercy Gascogne. Le PETR est associé à la signature des contrats des communes engagées dans ces démarches qui le sollicitent, ces dispositifs rejoignant les 4 défis de la stratégie du projet de territoire du PETR, à savoir :

- Préserver un cadre de vie de qualité, attractif et vecteur de cohésion sociale,
- Garantir une accessibilité renforcée aux services,
- Renforcer la dynamique économique, agricole et touristique en profitant des atouts du territoire,
- Engager le territoire dans la transition écologique, énergétique et climatique.

Article 5-2 : Modalités d'intervention et contributions**- du Territoire communautaire du Pays de Serres en Quercy**

- L'animation de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat,
- La réalisation des travaux des propriétaires occupants et des propriétaires bailleurs réalisés dans le cadre de cette OPAH,
- La création et l'animation d'un pôle d'accueil territorial.

Le recrutement d'un chargé de mission « Développement territorial et Chef de Projet Petites Villes de Demain » depuis Septembre 2023, qui assure l'ingénierie nécessaire à la mise en œuvre de ce contrat-cadre. Outre l'assistance aux communes, le chargé de mission est amené à piloter l'ensemble des projets de la Communauté de Communes.

Missions principales du chargé de développement territorial :**1 - Pilotage global de l'opération de revitalisation des centres-bourgs et du contrat bourg-centre.****2 - Mise en place sur le territoire d'un pôle d'accueil territorial (en partenariat avec tous les acteurs concernés), doublé d'un observatoire économique. Assurer l'animation du pôle d'accueil territorial et de son coworking (tiers-lieu).****3 - Animation, émergence de projets dans le secteur de l'agriculture, de l'artisanat et des services en privilégiant les axes stratégiques et les actions inscrites dans la convention ORT-2022-2028 et dans l'avenant à la convention cadre bourgs-centres Occitanie.****4 - Suivi des activités du P.E.T.R. Garonne Quercy Gascogne concernant le territoire - participation aux réunions du syndicat.****- du PETR Garonne Quercy Gascogne**

Pour cette seconde génération des contrats « Bourgs-Centres ou pour les nouveaux contrats qui seraient signés, le PETR continuera à apporter son soutien en ingénierie aux collectivités et porteurs de projets concernés.

Pour la mise en œuvre des contrats « Bourgs-Centres » (après leur signature), cet appui portera sur :

- L'aiguillage dans les dispositifs financiers ou les partenaires techniques à consulter,
- L'optimisation des plans de financement des opérations projetées pour mobiliser au mieux les subventions publiques,
- Leur inscription dans les programmations annuelles des contrats et le suivi des acquisitions de subventions,
- L'orientation de certaines opérations vers l'éligibilité à des fonds Europe (LEADER / FEADER / FEDER (Priorité 5 ou autre),
- Conseils sur les dossiers de subvention Etat, Région, Europe,
- Pour certains porteurs nécessitant un accompagnement initial, plus ciblé, le PETR peut également solliciter ses partenaires de l'Adefpat ou du DLA 82 pour enclencher une formation-développement (individuelle ou collective).

Cet accompagnement se fait en appui et en lien étroit avec chaque développeur territorial des Communautés de communes du PETR.

Chaque opération sollicitant une subvention de la Région, de l'Etat, du département ou de l'Europe lié aux contrats animés par le PETR **doit être connue et inscrite dans les programmations examinées annuellement avec les financeurs**. Il est important de transmettre une copie du dossier de subvention déposé auprès des financeurs au PETR, pour s'assurer de cette inscription.

- du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement

De par ses missions de conseil auprès des collectivités dans les domaines de l'urbanisme, de l'architecture et des paysages, le CAUE de Tarn-et-Garonne a été associé au dispositif Bourg-Centre Occitanie dès la première génération de contrat. Dans le cadre de cet avenant, l'accompagnement du CAUE sera au plus près du rythme souhaité par les élus en fonction de son plan de charge. Le CAUE accompagnera les collectivités pour contribuer à la mise en œuvre des fiches actions du présent avenant en fonction de ses compétences et ses moyens et participera au mode de gouvernance défini par la maîtrise d'ouvrage notamment les Cotech et Copil.

Thème de l'habitat

- Dans le cadre de la réflexion sur la résorption de la vacance, le CAUE accompagnera la commune pour la mise en place d'un observatoire de l'habitat. Il réalisera des notes d'enjeux et des préprogrammes sur les bâtiments publics vacants.
- Dans le cadre des études menées par îlot, le CAUE pourra contribuer à des notes méthodologiques, des notes d'enjeux et des croquis pour accompagner la démarche, programmation, usages et points de vue portés sur l'architecture et ses façades.
- Dans le cadre de création du nouveau quartier d'habitation (type éco quartier), le CAUE sera force de proposition pour accompagner au mieux le projet pour s'assurer du respect des principes souhaités par les élus dans le cahier des charges.
- Une attention particulière sera portée aux projets de réhabilitation énergétique dans le cadre du PIG.

Thème des espaces publics

- A partir du plan de référence, le CAUE prolongera les actions d'embellissement avec la prise en compte des enjeux liés au confort d'été et d'usage notamment dans les rues principales de la ville et les places qui les jalonnent.
- Les entrées de ville seront abordées en termes de paysage, support d'une image contribuant à l'attractivité à travers une note d'enjeux, d'un cahier des charges pour leur aménagement.
- Les espaces publics feront l'objet d'un plan guide en fonction de leur rôle dans la ville qui traduira entre autres le parcours qui pourrait les relier.
- Un plan global des capacités de stationnement et les conséquences en termes de déplacement piétonnier sera proposé dans ce cadre.

Thème des mobilités

- Le CAUE apportera une réflexion sur la pré-programmation sur les parcours piétonniers dans la ville et de leur signalétique.
- Le CAUE contribuera à la réalisation d'une réflexion sur les déplacements alternatifs à la voiture en lien avec les actions de la communauté de communes dans ce sens.

Thème de la biodiversité

- Le CAUE apportera une réflexion sur la transversalité des actions à partir de la thématique de la biodiversité et de la prise en compte de la gestion de l'eau et des îlots de fraîcheur.

Article 5-3 : Articulation et complémentarité avec le programme « petites Villes de Demain »

Pour les communes de Bourg de Visa, Cazes-Mondenard, Lauzerte, Montaignu de Quercy et Roquecor et la Communauté de Communes du Pays de Serres en Quercy, la bonne articulation entre le programme « Petites Villes de Demain » et la politique « Bourgs-Centres Occitanie » est essentielle.

Compte tenu des spécificités propres à chacun de ces deux dispositifs, l'Etat et la Région en lien avec la Caisse des Dépôts et l'EPF Occitanie, ont souhaité engager par voie de convention, un processus de complémentarité et de simplification qui porte notamment sur les points suivants :

- Capitalisation des études et réflexions d'ores et déjà conduites au titre du dispositif Contrat Bourg Centre Occitanie,
- Elaboration de programmes opérationnels uniques (communs aux Bourgs Centres Occitanie et aux Petites Villes de Demain),
- Gouvernance commune entre Contrats Bourgs Centres Occitanie et Petites Villes de Demain.

Dans ce cadre, la Direction régionale de la Banque des Territoires a délégué à la Région pour la période 2021-2026, la gestion de crédits relatifs à l'accompagnement d'études thématiques de faisabilité et d'expertise économique visant à enrichir les Projets de développement et de valorisation des Communes et EPCI concernés.

Article 6 : Articulation et complémentarité du Projet de développement et de valorisation avec la stratégie de développement du Département de Tarn & Garonne et modalités d'intervention et contributions du Département de Tarn & Garonne

Le département de Tarn-et-Garonne est un partenaire historique des politiques territoriales contractuelles.

Le dispositif bourg centre constitue un des volets du contrat territorial Occitanie pour la période 2022/2028.

Le Département apportera sa contribution à la mise en œuvre des programmes portés par les communes bourg-centre, dans le cadre de ses dispositifs d'aides en vigueur.

En effet, conforté par la loi NOTRe du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République dans son rôle de garant des solidarités territoriales, le Conseil départemental de Tarn-et-Garonne a défini un ensemble de politiques d'aides en faveur des communes et communautés de communes. Dans le cadre du contrat bourg-centre, les politiques mobilisables relèvent de plusieurs domaines. Ces politiques sont présentées de manière exhaustive dans le guide des aides départementales – édition 2023.

En outre, pour chacun des projets mentionnés dans le Contrat-cadre d'une part et les programmations annuelles d'autre part, chaque maître d'ouvrage devra saisir spécifiquement le Conseil départemental pour un accompagnement technique et financier. Cet accompagnement se fera selon les stratégies et dispositifs en vigueur au moment du dépôt de la demande. En aucun cas, la signature du contrat-cadre ne vaut approbation et engagement de la collectivité départementale à l'accompagnement des projets.

- Soutien à l'ingénierie territoriale

Le Département pourra mobiliser des moyens en matière d'ingénierie pour définir, piloter, animer le contrat bourg-centre. L'intervention du Département s'envisage selon la politique en vigueur au moment du dépôt de la demande de subvention.

- Assistance technique gratuite

Le Département pourra déployer en outre une assistance technique départementale gratuite au montage de projet des communes et communautés de communes et ce conformément au décret du 14 juin 2019 rendant éligibles à ce dispositif les communes de moins de 5000 habitants et les communautés de communes de moins de 40 000 habitants. La régie Tarn-et-Garonne Conseils collectivités est en mesure de proposer un panel de missions d'assistance à la carte dans la limite d'un plafond d'interventions de 10 jours, autour d'une opération (bâtiment, aménagement de village, équipement sportif, assainissement ...). Par ailleurs, la régie pourra apporter une aide méthodologique et des conseils autour de problématiques très ponctuelles dans la limite de 5 jours d'intervention par an.

- Contrat d'équipement avec les communes et communautés de communes

Le Département est un partenaire historique des collectivités locales en Tarn-et-Garonne et dispose d'un large panel de politiques de soutien à l'investissement dont les régimes d'aides varient en fonction de la nature des travaux, du nombre d'habitants et du potentiel fiscal de la commune d'implantation du projet. Aussi, les communes et communautés de communes ont la possibilité de solliciter un accompagnement financier du Département dans le cadre d'un contrat d'équipement, sur une durée de 3 à 5 ans. Le plan de relance départemental voté le 27 octobre 2021 prévoit un régime de bonification des aides pour tous les projets mis en contrat selon les dispositions en vigueur au moment du dépôt de la demande de subvention.

Article 7 : Axes prioritaires et modalités d'intervention de la Région

L'intervention de la Région sera mise en œuvre via ses dispositifs en vigueur dans les différents domaines essentiels à la vitalité et à l'attractivité des Bourgs-Centres Occitanie tels que :

- **la qualification du cadre de vie** (patrimoine, aménagements paysagers et valorisation des espaces publics et des façades en cœur de ville, la mise en accessibilité et la rénovation énergétique des bâtiments publics, la sécurité des biens et des personnes ...),
- **le renforcement de l'offre d'habitat** (la qualification des logements, la lutte contre la précarité énergétique, ...),
- **les mobilités du quotidien** (Pôles d'échanges Multimodaux, mobilités douces, ...),
- **le développement économique et la qualification de l'offre touristique**, (infrastructures, espaces de co-working et de télétravail, commerce de proximité, artisanat,...),
- **l'offre de services à la population** (dans les domaines de la santé, de l'enfance, de la jeunesse, des sports, de la culture, du patrimoine, de l'environnement, du tourisme et des loisirs,...).

Tout projet devra faire l'objet d'un dossier de demande de subvention complet déposé selon les modalités spécifiques à chaque dispositif d'intervention.

La Région pourra en outre accompagner des études pour l'élaboration des projets de développement et de valorisation des Communes ou pour la réalisation d'études complémentaires en vue d'approfondir et sécuriser la viabilité technique et économique des projets structurants visant à renforcer l'attractivité communale.

La Région sera attentive aux projets présentant une réelle valeur ajoutée pour le Projet de développement et de valorisation du Bourg Centre.

La prise en compte du Pacte Vert régional :

Afin de décliner son Pacte Vert dans les territoires, la Région a élaboré un référentiel permettant de qualifier les projets portés par les territoires au regard des 6 objectifs.

1. Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive,
2. S'adapter à l'urgence climatique,
3. Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions,
4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants,
5. Préserver et développer des emplois de qualité,
6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Ce référentiel territorial a vocation à être mis en œuvre dans le Programme Pluriannuel d'Actions (article 4) des Contrats Bourgs-Centres ont vocation à être accompagnés les projets qui respectent les conditions cumulatives suivantes :

- Contribuent significativement à l'atteinte d'un des 6 objectifs territoriaux du Pacte Vert fixé ci-dessus,
- Ne contreviennent à l'atteinte d'aucun des autres objectifs,
- Garantissent la solidarité et la soutenabilité financières des politiques publiques d'investissement sur le territoire d'Occitanie.

Les projets ainsi qualifiés devront ensuite être inscrits dans les Programmes Opérationnelles Annuelles du Contrat Territorial Occitanie (CTO) 2022-2028.

La mobilisation des opérateurs régionaux :

Enfin, cette nouvelle génération de Contrats Bourgs-Centres Occitanie mobilisera l'ensemble des opérateurs régionaux pour accompagner les Communes et EPCI dans la définition et la mise en œuvre de leur Projet de développement :

ARAC : Agence Régionale d'Aménagement et de Construction

- AREC : Agence Régionale de l'Energie et du climat
- ARB : Agence Régionale de la Biodiversité
- ARIS : Agence Régionale pour les Investissements Stratégiques
- AD'OCC : Agence de Développement Occitanie
- AGEPY : Agence des Pyrénées
- FOCCAL : Foncière Régionale pour le Commerce de proximité
- La Foncière Agricole d'Occitanie

L'Agence Régionale Energie Climat**A.R.E.C**

L'AREC est l'outil de la Région Occitanie pour les projets territoriaux de transition écologique et climatique, qui a pour vocation d'accompagner les porteurs de projets (publics et privés), de la réflexion jusqu'à la mise en œuvre et l'exploitation des projets, avec la mise à disposition de compétences et d'investissement sur l'ensemble de la chaîne de valeur de la transition énergétique.

Elle s'attache à proposer des solutions adaptées, qui favorisent l'appropriation de chaque projet et leur gouvernance pour faire de la transition énergétique un levier de dynamique et de développement pour les territoires.

L'AREC s'inscrit dans le cadre de la trajectoire « Région Energie POSitive » qui a pour objectifs de :

- réduire de moitié la consommation d'énergie régionale par la sobriété et l'efficacité énergétiques,
- multiplier par trois la production d'énergies renouvelables en Occitanie.

L'Agence régionale d'Aménagement et de Construction**A.R.A.C**

En qualité d'outil et d'acteur économique au service du développement des territoires, l'ARAC propose des interventions dans les domaines de l'ingénierie, de l'aménagement et du renouvellement urbain, de la construction, et des super structures ainsi que dans l'immobilier.

Sur le volet immobilier, l'ARAC intervient aussi bien en promoteur qu'un investisseur puisqu'elle s'est dotée de filiales dont la vocation est de porter des actifs immobiliers. Pour transformer les idées en projets réalisables, l'agence dispose d'une équipe pluridisciplinaire d'environ 110 collaborateurs, intervenant sur l'ensemble des territoires régionaux.

De plus, s'agissant des programmes Bourg Centre, l'ARAC s'est dotée de la Foncière Occitanie Centralité Commerce Artisanat Local (FOCCAL) qui intervient sur le volet commercial.

Pour plus d'informations, et prise de contact : www.arac-occitanie.fr ou contact@arac-occitanie.fr

L'Agence Régionale de la Biodiversité**A.R.B**

L'A.R.B. constitue un outil opérationnel de mise en œuvre de la stratégie régionale pour la biodiversité, intervenant dans le domaine des milieux terrestres, des milieux aquatiques continentaux et des milieux marins.

Dans ce contexte, trois missions sont confiées à l'Agence Régionale de la Biodiversité :

- La valorisation de la connaissance sur la biodiversité du territoire régional et la mobilisation citoyenne : création et animation de l'Observatoire Régional de la Biodiversité Occitanie ainsi que le développement et la diffusion de supports de communication pour permettre une meilleure appropriation des enjeux de la biodiversité par le grand public et les élus.
- La mise en réseau des acteurs de la biodiversité à l'échelle régionale : création et pilotage du réseau régional des gestionnaires d'espaces naturels d'Occitanie ainsi que le forum régional des acteurs de l'ARB.
- L'accompagnement des porteurs de projet : accompagnement des porteurs de projets pour favoriser l'intégration de la biodiversité dans les pratiques socio-professionnelles et permettre la réalisation d'actions concrètes avec : la production d'outils tels que des guides, fiches pratiques / l'organisation de sessions de sensibilisation et la coordination régionale pour une offre de formation sur la biodiversité / l'appui et le conseil aux porteurs de projets en particulier les collectivités («élus et agents»), les aménageurs, les professionnels du monde agricole et les entreprises.

Pour plus d'informations, et prise de contact : www.arb-occitanie.fr ou contact@arb-occitanie.fr

L'Agence du Développement économique de la Région Occitanie/Pyrénées Méditerranée**AD'OCC**

L'Agence de développement économique de la Région Occitanie/Pyrénées Méditerranée, AD'OCC, est le bras armé de la Région pour la mise en œuvre de sa politique de développement économique, d'innovation et de soutien à l'emploi dans les territoires d'Occitanie.

Grâce à son ancrage local sur 19 sites dans les 13 départements de la région, AD'OCC accompagne les entreprises de la région Occitanie à chaque étape de leur vie. Elle accompagne en proximité les entreprises régionales de toutes tailles, de l'artisanat aux grands groupes, dans l'élaboration de leurs dossiers de financement auprès de la Région et de l'Etat.

Les antennes de l'Agence s'appuient notamment sur une vingtaine de dispositifs de la Région destinés à répondre à l'ensemble des problématiques rencontrées par l'entreprise : investissements productifs, recherche de fonciers ou bâtis et investissement immobilier, recours à de l'expertise, dépenses d'internationalisation, problématiques de formation ou de ressources humaines, etc...

L'expertise d'AD'OCC peut également être mobilisée pour les opérations relatives aux infrastructures économiques tels que les hôtels d'entreprises, pépinières, ZAE, ou tiers-lieux,...

L'agence travaille avec les 162 EPCI d'Occitanie et les conseille en amont de leurs projets jusqu'à l'élaboration d'un dossier de demande d'aide adressé à la Région. L'accompagnement porte notamment sur le calibrage des projets au vu du marché et de la demande des entreprises, et il est aussi enrichi par la mise en relation des collectivités avec d'autres territoires ayant des problématiques similaires (échanges d'expériences).

Pour plus d'informations, et prise de contact : www.agence-adocc.com

L'Agence Régionale pour les Investissements Stratégiques**ARIS**

La Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée a souhaité créer en 2020 l'Agence Régionale des Investissements Stratégiques (ARIS), afin de relocaliser en Occitanie des activités ou savoir-faire clés indispensables, assurer l'autonomie de la région sur le plan économique, accélérer la transition écologique du territoire et favoriser l'émergence de l'économie de demain.

Créée pour répondre aux enjeux forts de relocalisation et de souveraineté mis en exergue par la crise COVID, l'ARIS va permettre d'accompagner les meilleurs projets des entreprises d'Occitanie de nature à renforcer l'autonomie et la résilience des filières industrielles stratégiques, tout en développant les filières d'avenir.

L'ARIS va permettre de soutenir des projets en particulier dans les secteurs clés de la santé, l'alimentation, les transports intelligents, la transition climatique et le numérique... en devenant actionnaire d'entreprises régionales sur des projets de création, de diversification, de développement ou de transformation avec des solutions de portage immobilier : mobilisation de fonds propres ou quasi fonds propres et constitution de sociétés de projets.

L'objectif de la Région est de permettre aux entreprises locales de développer sur le sol régional, les activités dont nous avons besoin.

La Foncière Occitanie Centralités Commerce Artisanat Local**FOCCAL**

FOCCAL est l'outil de la Région visant à favoriser le maintien ou l'installation du commerce et de l'artisanat de proximité, Elle a pour vocation de procéder à l'étude, la mise au point, l'investissement immobilier patrimonial, la réalisation et la promotion de tous projets immobiliers destinés notamment au développement des activités commerciales, artisanales et/ou de services permettant de renforcer la fonction de centralité des territoires (dont Bourgs Centres Occitanie). Elle accompagne les territoires notamment dans l'acquisition, le portage foncier et immobilier, aux travaux et à la remise sur le marché à des prix soutenables par les acteurs locaux.

Pour plus d'informations, et prise de contact : paul.robledo@laregion.fr

La Foncière Agricole d'Occitanie

La Foncière Agricole d'Occitanie est l'outil créé par la Région pour faciliter le renouvellement des générations des exploitants agricoles et répondre à l'enjeu majeur de l'accès au foncier.

Sa cible : des projets d'installation, souhaitant développer un projet d'agriculture durable, viable et rentable, et qui ne seraient pas accompagnés par les circuits bancaires classiques au vu du montant des investissements nécessaires.

Son objectif : faire du portage foncier pour favoriser l'accès au foncier par un achat différé, limitant l'endettement au lancement et permettant ainsi à l'agriculteur de se concentrer sur les besoins de financements du volet économique.

Concrètement, la foncière achètera le terrain à la place d'un agriculteur qui s'installe, et en restera propriétaire pendant une durée de portage de 4 à 9 ans maximum. L'agriculteur sera alors locataire pendant la durée de portage, et pourra ainsi se concentrer sur les investissements indispensables pour constituer son exploitation. Il achètera son foncier à la fin de la durée portage. Les loyers perçus par la foncière ainsi que les cessions permettront de financer de nouveaux projets.

Suite à une première phase d'expérimentation en 2021, la foncière sera opérationnelle au premier semestre 2022.
Pour plus d'informations, et prise de contact cliquer sur le lien : www.arac-occitanie.fr et contact@arac-occitanie.fr et emmanuelle.laganier@arac-occitanie.fr et stephanie.balsan@laregion.fr

Article 8 : Gouvernance

Un Comité de Pilotage « Bourg-Centre » est créé. Il est constitué des signataires du présent contrat :

- Les Communes Bourgs-Centres
- La Communauté de Communes du Pays de Serres en Quercy
- Le PETR Garonne-Quercy-Gascogne
- La Région Occitanie
- Le Département de Tarn et Garonne
- Le CAUE 82

Ce Comité de Pilotage associera également les services de l'Etat, (Préfecture / Sous-préfecture, DDT...) ainsi que tout partenaire souhaitant contribuer à la mise en œuvre du Projet de développement et de valorisation.

L'ensemble des Communes « Bourg Centre » de la Communauté de communes sont concernées par le programme « Petites Villes de Demain » porté par l'Etat, une gouvernance commune sera recherchée avec le Comité de Pilotage du Contrat Bourg-Centre au nom de l'intelligence collective et dans une logique de simplification de l'action publique locale.

L'organisation et le secrétariat permanent du Comité de Pilotage Bourg-Centre sont assurés par la Communauté de Communes du Pays de Serres en Quercy.

Il a pour mission :

- De suivre l'état d'avancement des actions dont les plans de financement seront présentés dans le cadre des Programmes Opérationnels annuels du Contrat Territorial Occitanie
- De mobiliser les compétences requises pour la mise en œuvre du Projet de développement et de valorisation,
- De s'assurer de la bonne appropriation des actions engagées par la population et les acteurs socio-économiques locaux concernés.

Ce COPIL se réunira 1 fois/an, en cohérence avec la comitologie mise en place dans le cadre du Contrat Territorial associé.

Article 9 : Durée

Le présent contrat cadre est conclu pour une période débutant à la date de son approbation par la Région et se terminant **au 31 décembre 2028**.

Une clause de revoyure est fixée à mi-parcours du présent contrat à compter de son approbation par la Région afin de procéder à un premier état des actions engagées et, le cas échéant, de procéder à la réorientation / évolution du Programme d'actions défini dans le présent contrat.



Fait à Montaigu de Quercy, le XXXXXX

Conseil Régional Occitanie	Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne	P.E.T.R. Garonne-Quercy-Gascogne
Carole DELGA Présidente	Michel WEILL Président	Jean-Michel BAYLET Président
C.A.U.E. 82	Communauté de Communes du Pays de Serres en Quercy	Commune de Bourg de Visa
Dominique SARDEING Présidente	Claude VERIL Président	Arlette LAINE Maire
Commune de Cazes-Mondenard	Commune de Lauzerte	Commune de Montaigu de Quercy
Jean-Jacques DESCOULS Maire	François LEMOING Maire	Robert ALAZARD Maire
Commune de Roquecor		
Jean-Pierre VILLENEUVE Maire		

L'attention est attirée sur le fait que l'inscription d'un projet au sein d'une fiche action n'engage pas les partenaires du Contrat Bourg Centre sur l'accompagnement financier du projet.

Ainsi, il convient de prendre en considération les éléments suivants :

- Chaque projet doit faire l'objet d'un dossier de demande de subvention à déposer formellement auprès de la Région et le cas échéant, auprès des autres financeurs sollicités.
- Dans le respect des compétences de chacun des partenaires, parmi ces projets, ont vocation à être accompagnés par la Région, les projets qui répondent aux conditions cumulatives suivantes :
 - o Qualification au regard du référentiel du Pacte Vert ;
 - o Inscription dans un programme opérationnel annuel du Contrat Territorial correspondant ;

Respect des conditions d'intervention relatives aux dispositifs régionaux en vigueur.

Axe 1	Fiche action 1.1.
Améliorer les services à la population en renforçant l'équipement des bourgs centres	Maintenir et dynamiser les activités commerciales et artisanales en centre-bourg
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
Au fil des dernières décennies, le commerce de proximité dans les petites villes de France a subi des transformations notables qui l'ont fragilisé. Les communes bourg-centre de la communauté de communes mènent depuis plusieurs années une démarche proactive de revitalisation de leur cœur de ville, cruciale pour la cohésion sociale.	
Objectifs stratégiques	
Conserver une vitalité au cœur des bourgs par l'activité commerciale est essentielle. Permettre aux communes d'avoir au centre des bourgs des lieux de rencontres et d'échange, de conserver une identité accueillante et de rénover le bâti tout en réduisant la vacance des locaux commerciaux.	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	

Projet 1.1.1. Réhabilitation d'une friche urbaine en créant un service multiple rural et des logements – Cazes-Mondenard

Descriptif : Réhabiliter une maison essentielle pour le village – En RDC créer 2 locaux commerciaux sur une surface totale de 152 m2 et création aux étages de logements locatifs à prix abordable.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

- 1 – Contribuer à la transition vers une économie circulaire
- 4 – Améliorer la santé et le bien-être des habitants
- 5- Préserver et développer des emplois de qualité
- 6- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage :

SCIC Bien Commun

Coût estimatif :

1 200 000 €

Calendrier prévisionnel :

- ☐ 2022 *X 2025 - fin des travaux (Sept.)*
- ☐ 2023 ☐ 2026
- ☐ 2024 ☐ 2027-2028

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique :

CDC, Mairie, DDT, PETR

Partenariat financier :

Mairie, Etat, ANCT, ANAH, EPF, Région (sous réserve des dispositifs en vigueur), Europe



Axe 1	Fiche action 1.2.
Améliorer les services à la population en renforçant l'équipement des bourgs centres	Conforter l'offre de services et d'équipements du Territoire
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
Cette action vise à renforcer l'attractivité des territoires, à réduire les inégalités territoriales, en améliorant l'accessibilité aux services aux soins et à l'éducation pour l'ensemble de la population et à valoriser le patrimoine.	
Objectifs stratégiques	
Améliorer l'offre essentiel de proximité permettant de répondre aux besoins des habitants sur le territoire tout en contribuant à la transition écologique des bâtiments publics. Développer les services de proximité pour lutter contre la décroissance démographique et répondre au vieillissement de la population.	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	

Descriptif : Ces travaux doivent permettre de réhabiliter un bâtiment vacant au cœur du village, proposer aux habitants des nouveaux locaux associatifs dans un espace plus confortable et renforcer l'attractivité du centre.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

4- Améliorer la santé et le bien-être des habitants

6- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage :

Mairie de Bourg de Visa

Coût estimatif :

180 000 €

Calendrier prévisionnel :

☐ 2022 ☐ 2025

☐ 2023 ☐ 2026

X 2024 Démarrage de l'étude ☐ 2027-2028

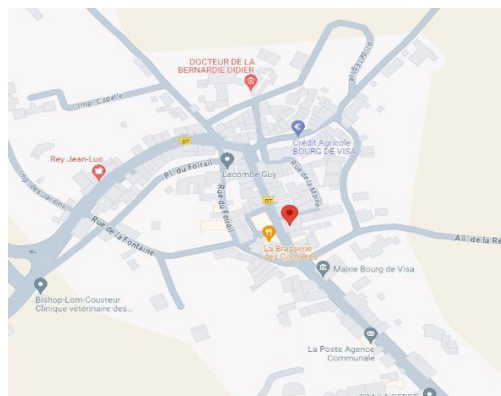
Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique :

PETR

Partenariat financier (non déposé) :

Etat, Europe, Région, CD82



Projet 1.2.2. : Démolition et reconstruction de la salle socio-culturelle - Roquecor

Descriptif : Ces travaux doivent permettre d'améliorer l'organisation d'événements dans un espace plus confortable, proposer aux habitants une nouvelle programmation, renforcer l'attractivité de la commune.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

4- Améliorer la santé et le bien-être des habitants

6- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage :

Mairie de Roquecor

Coût estimatif :

1 381 736 €

Calendrier prévisionnel :

☐ 2022 ☐ 2025

☐ 2023 ☐ 2026

X 2024 Démarrage des travaux ☐ 2027-2028

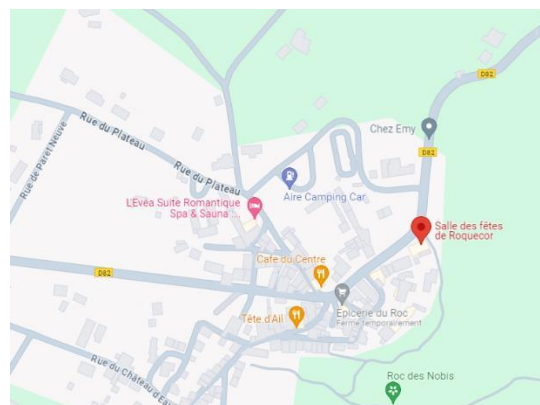
Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique :

PETR

Partenariat financier :

Etat, Région, CD82, CDC



Projet 1.2.3. : Rénovation énergétique et mise en accessibilité de la salle socio-culturelle - Cazes-**Mondenard**

Descriptif : Ces travaux doivent permettre d'améliorer l'organisation d'événements dans un espace plus confortable, tout en œuvrant pour un gain énergétique.

Référentiel territorial du Pacte Vert :**4- Améliorer la santé et le bien-être des habitants****Maître d'ouvrage :**

Mairie de Cazes-Mondenard

Coût estimatif :

908 504 €

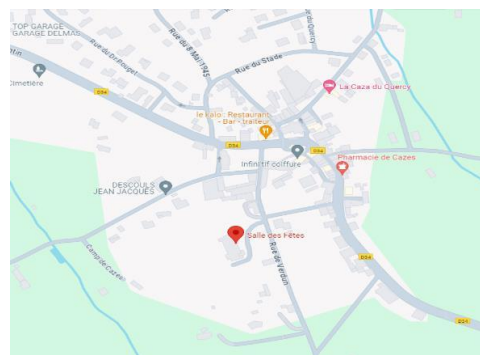
Calendrier prévisionnel :☐ 2022☐ 2025☐ 2023☐ 2026X 2024 Démarrage 1^{ère} tranche des travaux☐ 2027-2028**Partenaires potentiellement concernés :**

Partenariat technique :

PETR, SDE pour les travaux chaleur renouvelable

Partenariat financier :

Etat, Région, CD82, ADEME (chaleur renouvelable)

**Projet 1.2.4. : Réhabilitation et extension de la résidence sénior MARPA de Montaigne de Quercy**

Descriptif : Rénovation de la partie existante et extension de 3 logements supplémentaires

Référentiel territorial du Pacte Vert :**4- Améliorer la santé et le bien-être des habitants****Maître d'ouvrage :**

Syndicat constructeur MARPA M.O

Coût estimatif :

2 044 377 €.

Calendrier prévisionnel : Cocher l'année concernée par l'action. Une action peut durer plusieurs années. Préciser par exemple 2022 : étude pré-opérationnelle / 2023 : démarrage des travaux, ou tranche, etc.

☐ 2022

X 2025 – travaux

☐ 2023☐ 2026

X 2024 – Etude pré opérationnelle

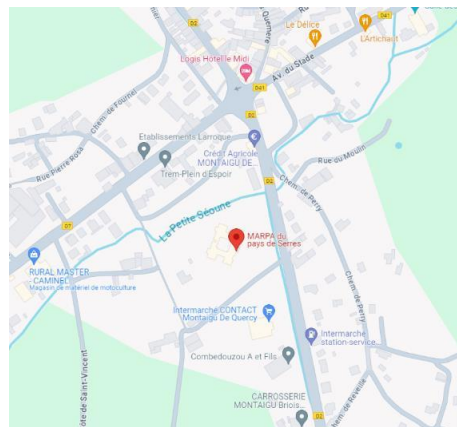
☐ 2027-2028**Partenaires potentiellement concernés :**

Partenariat technique :

PETR GQG

Partenariat financier :

Etat, CARSAT, CD82, CNSA



Axe 2

Fiche action 2.1.

Créer des espaces publics à vivre
attractifs au sein des bourgs centres

Requalifier les espaces publics

PRESENTATION DE L'ACTION

Contexte

Les espaces publics se dégradent avec le temps et ne permettent pas un usage qui répond aux attentes actuelles des habitants. Les espaces publics ne sont pas assez utilisés comme lieu de rencontre et de socialisation. Les liaisons du quotidien se font trop souvent en voiture et les déplacements doux sont limités.

Objectifs stratégiques

Aménager et requalifier les espaces publics afin de mettre en valeur le bourg. Permettre aux habitants de se réapproprier des lieux publics sous fréquentés. Mieux partager la route.

DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES

Projet 2.1.1. : Aménagement d'un square Rue des Coutelets – Montaigu de Quercy

Descriptif : Dans le prolongement de la nouvelle place de la mairie et à côté de l'église, acquisition et démolition d'une ruine pour en faire un square.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

4- Améliorer la santé et le bien-être des habitants

6- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage :

Mairie de Montaigu de Quercy

Coût estimatif :

338226€

Calendrier prévisionnel :

☐ 2022☐ 2025☐ 2023☐ 2026

X 2024 Démarrage du projet

☐ 2027-2028

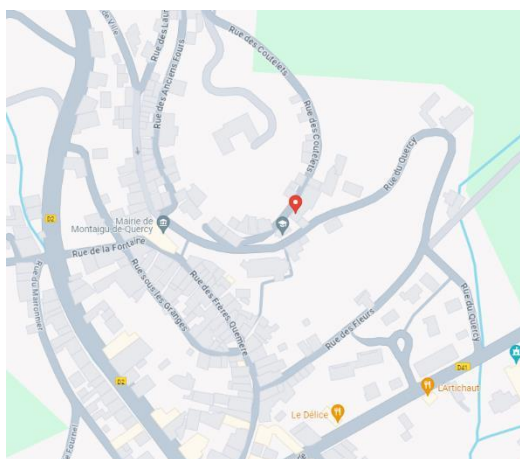
Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique :

PETR, CAUE, Cabinet architecte paysager

Partenariat financier :

Etat, Europe, Région, Agence de l'Eau (gestion de l'eau et renaturation)



Descriptif : Dans le prolongement de la nouvelle place de la mairie, et jouxtant le projet du square, aménagement sécuritaire, drainage des eaux, adéquation avec l'esthétisme de la place de la mairie.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

4- Améliorer la santé et le bien-être des habitants

6- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage :

Mairie de Montaigu de Quercy

Coût estimatif :

275940 €

Calendrier prévisionnel :

- | | |
|-------------------------------|------------------------------------|
| ☐ 2022 | ☐ 2025 |
| ☐ 2023 | ☐ 2026 |
| X 2024 Démarrage du projet | ☐ 2027-2028 |

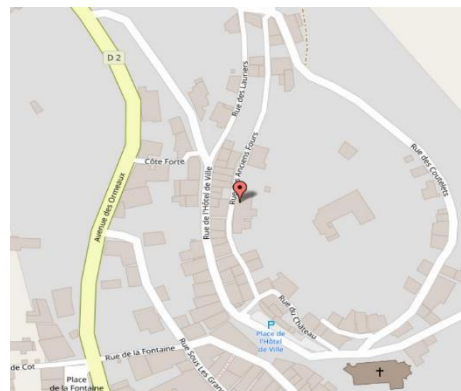
Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique :

PETR, CAUE

Partenariat financier :

Etat, CD82, Agence de l'eau



Projet 2.1.3. : Création d'un espace culturel végétalisé – Cazes-Mondenard

Descriptif : La mairie souhaite aménager un espace végétalisé aux abords immédiats d'une grange communale. Elle souhaite faire de ce site actuellement libéré de tout usage un lieu culturel et de rencontre au cœur du village. Le bâtiment sera traité dans un second temps.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

4- Améliorer la santé et le bien-être des habitants

6- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage :

Mairie de Cazes-Mondenard

Coût estimatif :

NC

Calendrier prévisionnel :

- | | |
|-------------------------------|------------------------------------|
| ☐ 2022 | X 2025 Démarrage du projet |
| ☐ 2023 | ☐ 2026 |
| ☐ 2024 | ☐ 2027-2028 |

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique :

PETR, CAUE

Partenariat financier :

Etat, Région, CD82, Agence de l'eau



ORIENTATIONS



Descriptif : Dans le cadre de la reconfiguration de l'entrée du village (coté Moissac) et la chaussée de la rue principale (D43) du village par le Département, la mairie souhaite réaménager les places et abords du centre-ville, pour les rendre plus sécuritaires, plus végétalisés, plus propice aux rencontres et au vivre ensemble. Ces travaux se feraient en plusieurs phases.

Phase 1 2025 : Abords Rue Principale

Phase 2 2026 : Aménagement place de la Halle

Phase 3 2027/2028 : Aménagement place du Foirail, de la Mairie et place des Ormeaux

Référentiel territorial du Pacte Vert :

4- Améliorer la santé et le bien-être des habitants

6- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage :

Mairie de Bourg de Visa

Coût estimatif : NC

Calendrier prévisionnel :

- | | |
|-------------------------------|------------------------------------|
| ☐ 2022 | X 2025 Démarrage du projet |
| ☐ 2023 | ☐ 2026 |
| ☐ 2024 | ☐ 2027-2028 |

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique :

PETR, CAUE

Partenariat financier :

Etat, Région (partie renaturation), CD82, Agence de l'eau



Projet 2.1.5 : Plan de référence Entrées « Est et Ouest »

Descriptif : Dans un cadre pluriannuel d'investissements pour répondre au lever de réserves du label « Plus beaux villages de France », mise en place d'une étude pour l'embellissement des entrées Est et Ouest du village. Création de voies douces, mise en valeur du chemin de St Jacques et sécurisation des déplacements piétons.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

4- Améliorer la santé et le bien-être des habitants

6- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage :

Mairie de Lauzerte

Coût estimatif :

NC

Calendrier prévisionnel :

- | | |
|-------------------------------|------------------------------------|
| ☐ 2022 | X 2025 Démarrage du projet |
| ☐ 2023 | ☐ 2026 |
| ☐ 2024 | ☐ 2027-2028 |

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique :

PETR, CAUE



Axe 2

Fiche action 2.2.

Créer des espaces publics à vivre
attractifs au sein des bourgs centresRestaurer et mettre en valeur le patrimoine
bâti

PRESENTATION DE L'ACTION

Contexte

Le patrimoine est plus que jamais au cœur d'enjeux essentiels pour les collectivités. Sa protection est une ambition d'utilité publique, car nos bâtiments sont porteurs d'histoire. C'est un bien commun à tous les habitants et on se doit de le protéger pour qu'il perdure de génération en génération.

Objectifs stratégiques

Sauvegarde du patrimoine, Appropriation du patrimoine local par les habitants. Permettre de revitaliser les centres bourgs et de renforcer l'attractivité touristique.

DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES

Projet 2.2.1. : Rénovation de l'église St Michel – Montaigu de Quercy

Descriptif : L'église St Michel se dégrade par des infiltrations d'eau. De plus les équipements techniques ne sont plus aux normes actuelles. Enfin certains éléments de l'église ont un intérêt touristique mais ne sont pas mis en valeur.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

4- Améliorer la santé et le bien-être des habitants

6- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage :

Mairie de Montaigu de Quercy

Coût estimatif :

590760 €

Calendrier prévisionnel :

☐ 2022 ☒ 2025
☐ 2023 ☐ 2026
☒ 2024 Démarrage du projet ☐ 2027-2028

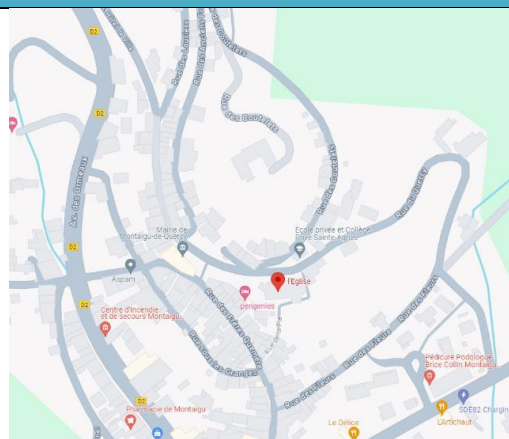
Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique :

CAUE, PETR

Partenariat financier :

Etat ou DRAC ou DSIL, CD82, Fondation du patrimoine



Descriptif :

Cette rénovation permettrait de :

- Sécuriser la chapelle de la Vierge où se trouve le retable
- Sauver un mobilier de style baroque classé Monuments Historiques en 1958.
- Poursuivre le projet global de la commune pour la mise en valeur de son patrimoine.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

6- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage :

Mairie de Lauzerte

Coût estimatif :

230000 €

Calendrier prévisionnel :

- | | |
|-------------------------------|------------------------------------|
| ☐ 2022 | ☐ 2025 |
| ☐ 2023 | ☐ 2026 |
| X 2024 Démarrage du projet | ☐ 2027-2028 |

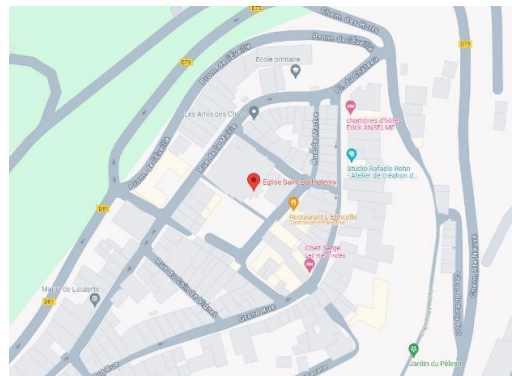
Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique :

PETR

Partenariat financier :

Etat ou DRAC ou DSIL, Région, DRAC, CD82, appel à dons, Fondation du Patrimoine



Axe 3

Fiche action 3.1.

**Développer la capacité d'accueil des
bourgs centres**

**Adapter l'offre de logements aux besoins
actuels**

PRESENTATION DE L'ACTION

Contexte

La population du territoire vieillit et les jeunes générations qui souhaitent s'installer ont des exigences particulières. Il faut adapter l'offre de logement en fonction de ces évolutions de la société, qui d'après l'INSEE va perdurer dans le temps.

Objectifs stratégiques

Permettre aux habitants de trouver des logements aux normes actuelles et renforcer l'attractivité du territoire par un choix de logements adaptés.

DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES

**Projet 3.1.1. : Création d'une résidence Senior partagée -
Lauzerte**

Descriptif : Au cœur de Lauzerte, la rénovation de l'ancienne maison de retraite en vue d'y créer une résidence senior de 16 logements adaptés à leurs situations.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

4- Améliorer la santé et le bien-être des habitants

6- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les
mobilités durables

Maître d'ouvrage :

Privé : Mr Denis du Péage

Coût estimatif :

748 780 €

Calendrier prévisionnel :

☐ 2022

☐ 2025

X 2023 Démarrage du projet

☐ 2026

☐ 2024

☐ 2027-2028

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique :

PETR GQG

Partenariat financier :

Etat, ANAH, Europe (potentiel LEADER 23-27), CD82



Descriptif : Réhabilitation d'une ancienne friche urbaine en vue d'y créer 8 logements (T1, T1 bis et T2) fortement demandées sur le territoire. À destination des seniors autonomes et des jeunes actifs en demande.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

4- Améliorer la santé et le bien-être des habitants

6- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage :

Privé : SCIC Bien Commun

Coût estimatif :

1 200 000 €

Calendrier prévisionnel :

- | | |
|-------------------------------|------------------------------------|
| ☐ 2022 | ☐ 2025 |
| ☐ 2023 | ☐ 2026 |
| X 2024 Démarrage du projet | ☐ 2027-2028 |

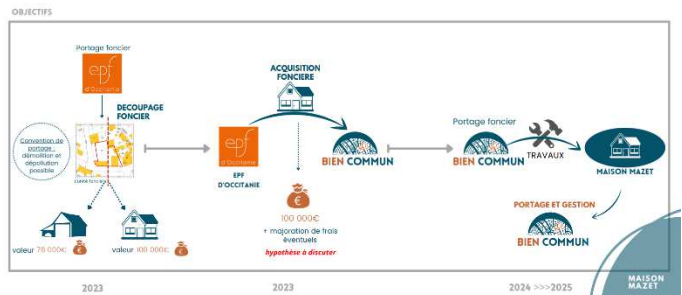
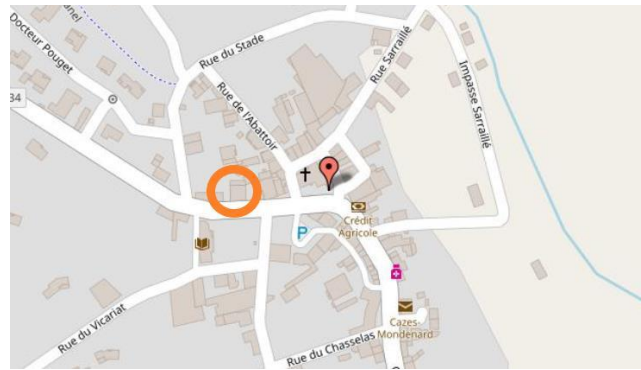
Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique :

Mairie, CDC, DDT, PETR

Partenariat financier :

Mairie, Etat, ANCT, ANAH, DDT, EPF, Europe (sur les espaces partagés)



Axe 3

Fiche action 3.2.

Développer la capacité d'accueil des bourgs-centres

Créer les conditions pour renforcer l'attractivité du Territoire

PRESENTATION DE L'ACTION

Contexte

Dans nos territoires ruraux, le vieillissement des chefs d'entreprises et l'absence de repreneurs engendrent une baisse de l'activité économique donc a une incidence directe sur l'installation de nouvelles familles sur le territoire.

Objectifs stratégiques

Pour maintenir notre économie nous devons nous concentrer sur l'économie de proximité. Pour cela il faut multiplier les réponses aux demandes locales, réintroduire des services à la population, renforcer l'offre commerciale, restructurer les centres urbains, développer une offre pour les populations de passage.

DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES

Projet 3.2.1. : Réalisation de l'OPAH par un Pacte Territorial

Descriptif : L'OPAH permet aux propriétaires (occupant ou bailleur) d'obtenir des subventions sur certains travaux (rénovation, amélioration énergétique, autonomie).

Référentiel territorial du Pacte Vert :

4- Améliorer la santé et le bien-être des habitants

6- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage :

Communauté de Communes du Pays de Serres en Quercy

Coût estimatif :

Animation : 441 677 €

Subvention aux travaux : 235 200 €

Calendrier prévisionnel :

X 2025 à 2028

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique :

DDT, CAUE, PETR

Partenariat financier :

ANAH, CDC, CD82



Descriptif : Ce projet s'inscrit directement dans la politique nationale de développement des énergies renouvelables et plus particulièrement du solaire photovoltaïque. Tout en pérennisant l'activité agricole du site, le projet a pour ambition de couvrir une partie de la consommation des lauzertins (800 foyers environ).

Référentiel territorial du Pacte Vert :

- 1- Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à Energie positive
- 4- Améliorer la santé et le bien-être des habitants
- 6- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : Porteur privé

Coût estimatif : NC

Calendrier prévisionnel : à déterminer

- | | |
|-------------------------------|------------------------------------|
| ☐ 2022 | ☐ 2025 |
| ☐ 2023 | ☐ 2026 |
| ☐ 2024 | ☐ 2027-2028 |

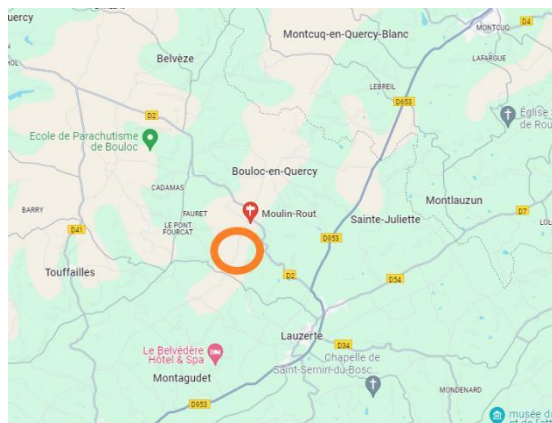
Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique :

SOELIA 82 (filiale SDE82), DDT, CAUE

Partenariat financier :

SOELIA 82



Projet 3.2.3. : Extension de la Maison Médicale et aménagement d'un logement annexe – Montaigu de Quercy

Descriptif :

Face à la difficulté de renouveler les médecins généralistes dans les territoires ruraux, il est essentiel de pouvoir se démarquer par une amélioration de la praticité des lieux et d'offrir un logement pour pouvoir répondre au plus vite aux demandes potentielles.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

- 4- Améliorer la santé et le bien-être des habitants
- 6- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage :

Communauté de Communes de Pays de Serres en Quercy

Coût estimatif :

Etudes : 30 000 €

Aménagement logement : 20 000 € - Travaux : NC

Calendrier prévisionnel :

- | | |
|-------------------------------|------------------------------------|
| ☐ 2022 | X 2025 Démarrage des études |
| ☐ 2023 | ☐ 2026 |
| ☐ 2024 | ☐ 2027-2028 |

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique :

PETR, ARS

Partenariat financier :

Etat, Région (sous réserves des dispositifs en vigueur, CD82, Europe (potentiel Leader)



Projet 3.2.4. : Creation d'une Maison d'Assistants Maternelles – Cazes-Mondenard**Descriptif :**

La création de cette MAM est une réponse pour améliorer l'accessibilité des modes d'accueil de tous les enfants et accompagner la poursuite de la montée en qualité de l'ensemble du secteur de l'accueil du jeune enfant sur le Territoire.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

4- Améliorer la santé et le bien-être des habitants

6- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage :

Communauté de Communes du Pays de Serres en Quercy

Coût estimatif :

180 000 €

Calendrier prévisionnel :

☐ 2022	☐ 2025
☐ 2023	☐ 2026
X 2024 Démarrage des études	☐ 2027-2028

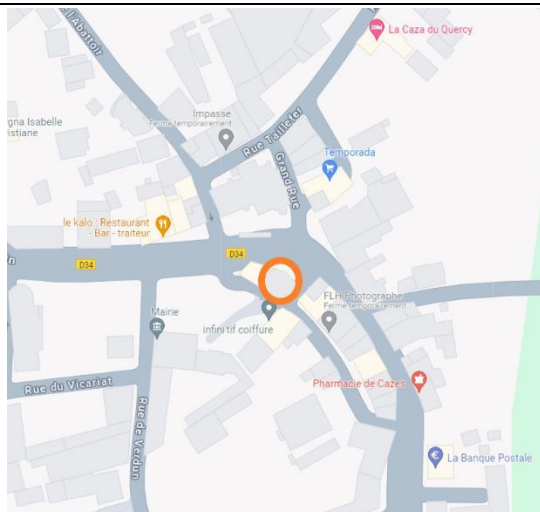
Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique :

CDC, PETR

Partenariat financier :

CAF, Etat, Région

**Projet 3.2.5. : Réhabilitation de l'école publique – Cazes-Mondenard****Descriptif :**

Offrir un lieu d'apprentissage fonctionnel aux élèves et aux enseignants grâce à la création d'une salle de psychomotricité, l'aménagement de la cuisine et la rénovation des toilettes. En amont, lancement d'une étude géothermique pour la production énergétique de l'école et des bâtiments attenants.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

4- Améliorer la santé et le bien-être des habitants

6- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage :

Mairie de Cazes-Mondenard

Coût estimatif : A déterminer**Calendrier prévisionnel :**

☐ 2022	☐ 2025
☐ 2023	X 2026 Démarrage du projet
☐ 2024	☐ 2027-2028

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique :

PETR

Partenariat financier :

Etat, Région, CD82, SDE82



Descriptif :

Lauzerte ne dispose pas d'un centre de loisirs à proprement parlé, pourtant la commune accueille une quarantaine d'enfants qui se retrouvent soit à la Salle des Fêtes, soit au centre équestre.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

4- Améliorer la santé et le bien-être des habitants

6- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage :

Communauté de communes du pays de Serres en Quercy

Coût estimatif :

1 000 000 €

Calendrier prévisionnel :

- | | |
|-------------------------------|------------------------------------|
| ☐ 2022 | ☐ 2025 |
| ☐ 2023 | ☐ 2026 |
| X 2024 Démarrage des études | ☐ 2027-2028 |

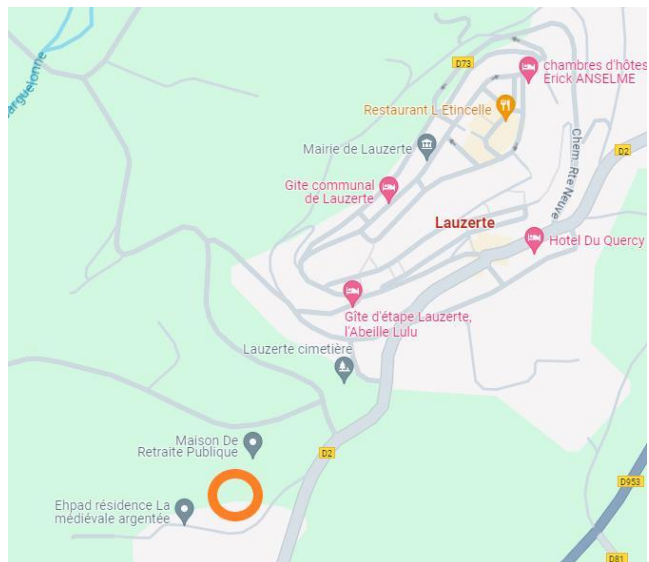
Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique :

ANCT, DDT, CAUE, PETR

Partenariat financier :

Etat, CD82, CAF, MSA

**Projet 3.2.7. : Extension de la crèche – Montaigu de Quercy****Descriptif :**

Création de 2 places d'urgence grâce à une extension de 20 m2 du bâtiment.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

4- Améliorer la santé et le bien-être des habitants

6- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage :

Communauté de communes du pays de Serres en Quercy

Coût estimatif :

120 000 €

Calendrier prévisionnel :

- | | |
|-------------------------------|------------------------------------|
| ☐ 2022 | ☐ 2025 |
| ☐ 2023 | ☐ 2026 |
| X 2024 Démarrage du projet | ☐ 2027-2028 |

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique :

PETR

Partenariat financier :

CAF, Etat



Descriptif :

Création de 3 places d'urgence grâce à une extension de 20 m2 du bâtiment.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

4- Améliorer la santé et le bien-être des habitants

6- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage :

Communauté de communes du pays de Serres en Quercy

Coût estimatif :

120 000 €

Calendrier prévisionnel :

- | | |
|--|------------------------------------|
| ☐ 2022 | ☐ 2025 |
| ☐ 2023 | ☐ 2026 |
| ☒ 2024 Démarrage du projet | ☐ 2027-2028 |

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique :

PETR

Partenariat financier :

CAF, MSA, Région (cofinancement EPCI), CD82, Europe (Leader)



Axe 4

Fiche action 4.1.

Structurer l'offre touristique

Renforcer le positionnement du territoire sur la
qualité de son offre

PRESENTATION DE L'ACTION

Contexte

Dans nos territoires ruraux, le vieillissement des chefs d'entreprises et l'absence de repreneurs engendrent une baisse de l'activité économique donc a une incidence directe sur l'installation de nouvelles familles sur le territoire.

Objectifs stratégiques

Pour maintenir notre économie nous devons nous concentrer sur l'économie de proximité. Pour cela il faut multiplier les réponses aux demandes locales, réintroduire des services à la population, renforcer l'offre commerciale, restructurer les centres urbains et développer une offre pour les populations de passage.

DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES

Projet 4.1.1 : Renouveau de la DSP pour la base
nautique – Montaigu de Quercy

Descriptif :

Axe important pour la commune et l'intercommunalité en matière d'attractivité,
Le contrat pour la gestion de la base nautique arrive à échéance en 2025. D'ici là un nouvel appel d'offre doit être lancé pour que la commune choisisse le nouveau concessionnaire.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

4- Améliorer la santé et le bien-être des habitants

6- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage :

Mairie de Montaigu de Quercy

Coût estimatif :

NC

Calendrier prévisionnel :

☐ 2022

☐ 2025

☐ 2023

☐ 2026

X 2024 Démarrage des études

☐ 2027-2028

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique :

NC

Partenariat financier :

BDT/Région (volet étude)



L'attention est attirée sur le fait que l'inscription d'un projet au sein d'une fiche action n'engage pas les partenaires du Contrat Bourg Centre sur l'accompagnement financier du projet.

Ainsi, il convient de prendre en considération les éléments suivants :

- Chaque projet doit faire l'objet d'un dossier de demande de subvention à déposer formellement auprès de la Région et le cas échéant, auprès des autres financeurs sollicités.
- Dans le respect des compétences de chacun des partenaires, parmi ces projets, ont vocation à être accompagnés par la Région, les projets qui répondent aux conditions cumulatives suivantes :
 - o Qualification au regard du référentiel du Pacte Vert ;
 - o Inscription dans un programme opérationnel annuel du Contrat Territorial correspondant ;

Respect des conditions d'intervention relatives aux dispositifs régionaux en vigueur.

BILAN CONTRAT BOURG CENTRE 2018-2021

Territoire de la Communauté de Communes du Pays de Serres en Quercy

☺ « en cours », ☑ « achevées », ✖ « supprimées »

PROGRAMME PLURIANNUEL D' ACTIONS		Contrat 1ère génération			
		2018	2019	2020	2021
AXE STRATEGIQUE 1		Améliorer les services à la population en renforçant l'équipement des bourgs-centres			
ACTION 1.1 Soutenir la revitalisation commerciale	Projet 1.1.1 : Création de multiple rural Bourg de Visa				☑
	Projet 1.1.2 : Création d'une pépinière itinérante				✖
ACTION 1.2 Renforcer l'offre en équipements associatifs, sportifs et de loisirs	Projet 1.2.1 : Rénovation et amélioration énergétique des équipements existants Bourg de Visa				☑
	Projet 1.2.2 : Création / Rénovation d'espaces associatifs mutualisés				✖
ACTION 1.3 Garantir l'accès aux services, aux soins et à l'éducation	Projet 1.3.1 : Création d'une Maison de Service au Public (MSAP)			☑	
	Projet 1.3.2 : Création d'un pôle de santé		✖		
	Projet 1.3.3 : Rénovation et création d'infrastructures scolaires et periscolaires		☑		
AXE STRATEGIQUE 2		Créer des espaces publics à vivre attractifs au sein des bourgs-centres			
ACTION 2.1 Requalifier les espaces publics	Projet 2.1.1 : Requalifier les entrées et traversées des Bourgs-centres				☺
	Projet 2.1.2 : Aménager le cœur des bourgs				☺
	Projet 2.2.1 : Accueil des services dans un bâtiment laissés vacants				☑

AR Prefecture

082-218200947-20240708-D2024_050-DE
Reçu le 08/07/2024

ACTION 2.2

Restaurer et mettre en valeur le patrimoine bâti

Projet 2.2.2 : Restaurer le patrimoine bâti



AXE STRATEGIQUE 3

Développer la capacité d'accueil des bourgs-centres

ACTION 3.1 Adapter l'offre de logements aux besoins actuels	Projet 3.1.1 : Accueillir les personnes âgées				😊
	Projet 3.1.2 : Adapter l'offre des logements à la demande des ménages				😊
	Projet 3.1.3 Réalisation de l'OPAH				☑
ACTION 3.2 Créer les conditions pour diversifier et conforter les activités économiques sur le Territoire	Projet 3.2.1 : Création d'un Pôle d'Accueil Territorial				☑
	Projet 3.2.2 : Mettre en place des outils d'accompagnement et une animation territoriale				☑
AXE STRATEGIQUE 4		Structurer l'offre touristique			
ACTION 4.1 Créer des lieux d'accueil touristiques de qualité	Projet 4.1.1 : Création d'un pôle métiers d'art Lauzerte				★
	Projet 4.1.2 : Création d'une Maison de la Culture et du Patrimoine			★	
	Projet 4.1.3 : Mener une réflexion sur le Pays d'Art et d'Histoire				★

Programme d'action 2022 – 2026

PROJETS	MOA	Commune	PHASAGE DU PROJET				Objectif Pacte Vert
			2022-23	2024	2025-26	Long Terme	
AXE STRATEGIQUE 1 : Améliorer les services à la population en renforçant l'équipement des bourgs-centres							
ACTION 1.1 : Maintenir et dynamiser les activités commerciales et artisanales en centre-bourg							
Projet 1.1.1 : Réhabilitation d'une friche urbaine en créant un service multiple	SCIC Bien Commun	Cazes-Mondenard					1-4-5-6
ACTION 1.2 : Conforter l'offre de services et d'équipements du territoire							
Projet 1.2.1 : Rénovation et création de locaux associatifs mutualisés	Commune	Bourg de Visa					4-6
Projet 1.2.2 : Démolition et reconstruction de la salle socio-culturelle	Commune	Roquecor					4-6
Projet 1.2.3 : Rénovation énergétique et mise en accessibilité de la salle socio culturelle - Cazes-Mondenard	Commune	Cazes-Mondenard					4
AXE STRATEGIQUE 2 : Créer des espaces publics à vivre attractifs au sein des bourgs centres							
ACTION 2.1 : Requalifier les espaces publics							
Projet 2.1.1 : Aménagement d'un square Rue des Coutelets	Commune	Montaigu de Quercy					4-6
Projet 2.1.3 : Création d'un nouvel espace culturel végétalisé	Commune	Cazes Mondenard					4-6
Projet 2.1.4 : Aménagement du centre-bourg	Commune	Bourg de Visa					4-6
ACTION 2.2 : Restaurer et mettre en valeur le patrimoine bâti							
Projet 2.2.1 : Rénovation de l'église St Michel	Commune	Montaigu de Quercy					4-6

AR Prefecture

082-218200947-20240708-D2024_050-DE
Reçu Le 07/07/2024
Projet 2.2.3 : Restauration du retable de la vierge, église
St Barthelemy

Commune	Lauzerte					6
---------	----------	--	--	--	--	---

AXE STRATEGIQUE 3 : Développer la capacité d'accueil des bourgs-centres

ACTION 3.1 : Adapter l'offre de logements aux besoins actuels

Projet 3.1.2 : Création de logements (idem Projet 1.1.1)	SCIC Bien Commun	Cazes-Mondenard				4-6
--	------------------	-----------------	--	--	--	-----

ACTION 3.2 : Créer les conditions pour renforcer l'attractivité du Territoire

Projet 3.2.3 : Extension de la Maison médicale et aménagement d'un logement annexe	CdC	Montaigu de Quercy				4-6
Projet 3.2.5 : Réhabilitation de l'école publique	Commune	Cazes-Mondenard				4-6
Projet 3.2.8 : Extension Crèche	CdC	Lauzerte				4-6

AXE STRATEGIQUE 4 : Structurer l'offre touristique

ACTION 4.1 : Renforcer le positionnement du territoire sur la qualité de son offre

Projet 4.1.1 : Renouveau de la DSP de la base nautique	Commune	Montaigu de Quercy				4-6
--	---------	--------------------	--	--	--	-----

AR Prefecture

082-218200947-20240708-D2024_050-DE
Reçu le 08/07/2024